

Institut canadien
d'approvisionnement
et de gestion
du matériel

Canadian Institute
for Procurement
and Materiel
Management



FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS

SYMPOSIUM SUR LES TENDANCES ÉMERGENTES EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET DE GESTION DU MATÉRIEL

2 Décembre 2025 | Événement virtuel

INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGUÉS

NOM DU DÉLÉGUÉ

MES PRONONCES SONT (facultatif)

ORGANISATION

ADRESS

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

COURRIEL

EMAIL POUR SWAPCARD OU UTILISATION ZOOM

(à utiliser pour accéder à la plateforme Swapcard ou Zoom pour l'événement)

INSCRIPTION

Le taux de taxe sera appliqué à votre facture en fonction de la province dans laquelle vous vous inscrivez.

Inscription au symposium le 2 décembre 2025 **425 \$ plus taxes**

Inscription au symposium du 2 décembre 2025 et à une classe de maître virtuelle
d'une journée complète en novembre 2025 (date à confirmer) **550 \$ plus taxes**

Une classe de maître virtuelle d'une journée complète en novembre 2025 **199 \$ plus taxes**
(date à confirmer)

MÉTHODE DE PAIEMENT TPS no R134363936

Veuillez compléter, signer et dater le formulaire d'inscription. Payez par chèque, carte bancaire ou virement bancaire.

ME FACTURER

CHÈQUE CI-JOINT (À L'ORDRE DE : ICAGM A/S THE WILLOW GROUP)

AMERICAN EXPRESS

MASTER CARD

VISA

NUMÉRO DE CARTE

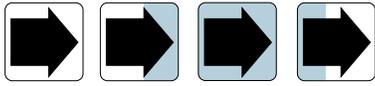
CCV

DATE D'EXPIRATION

TITULAIRE DE LA CARTE

SIGNATURE

DATE



Institut canadien
d'approvisionnement
et de gestion
du matériel

Canadian Institute
for Procurement
and Materiel
Management



POLITIQUES D'ENREGISTREMENT

Annulation :

- a) Un remboursement intégral sera accordé pour les demandes reçues par écrit au plus tard le 3 novembre 2025. Après le 3 novembre 2025, aucun remboursement ne sera effectué.
- b) En cas de non-présentation, l'intégralité des frais d'inscription sera due.

Partage de laissez-passer :

- a) Le laissez-passer ne peut être partagé.
- b) Toute violation de la politique de non-partage du laissez-passer entraînera des conséquences, y compris, mais sans s'y limiter, la révocation du laissez-passer, l'expulsion de l'événement et la facturation du montant total du laissez-passer pour toute personne surprise en train d'utiliser un laissez-passer qui ne lui a pas été attribué par l'ICAGM.

Conduite interdite :

Les participants ne peuvent pas enregistrer ou diffuser des enregistrements audio ou vidéo des sessions présentées lors du symposium sur les nouvelles tendances en matière d'approvisionnement et de gestion du matériel.

Accès virtuel :

- a) Les coûts associés à votre participation virtuelle seront supportés uniquement par vous, et l'ICAGM n'aura aucune responsabilité pour de tels coûts, par exemple, mais sans s'y limiter, l'accès WiFi et Zoom ou toute autre plateforme que nous utiliserons pour la livraison de cet événement, les appareils personnels en état de marche, les comptes de messagerie alternatifs si nécessaire, et d'autres exigences techniques pour une participation réussie à cet événement.
- b) Si l'ICAGM est empêché de remplir ses obligations en ce qui concerne la livraison du symposium de l'ICAGM en raison d'une cause indépendante de sa volonté, ou si ce symposium ne peut avoir lieu en raison d'un logiciel ou d'un problème lié à la plateforme d'hébergement, l'ICAGM aura le droit de reporter le symposium à une nouvelle date et vos frais d'inscription seront appliqués au symposium reporté

Protection de la vie privée :

- a) En remplissant ce formulaire, vous consentez à l'utilisation des informations personnelles fournies à des fins d'inscription et de marketing.
- b) En vous inscrivant et/ou en participant à cet événement, vous autorisez le ICAGM à utiliser des photographies, des images et/ou du matériel audio et vidéo sans autre autorisation explicite. Le matériel est destiné à des fins promotionnelles, éducatives et informatives uniquement.

En signant ci-dessous, le gestionnaire reconnaît et accepte d'adhérer aux politiques d'enregistrement de l'ICAGM.

Nom du gestionnaire :

Titre :

Signature du gestionnaire :